

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 14 MARS 2024

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 7 mars 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, le 14 mars 2024 à 18h30, sous la présidence de Régis VILLENEUVE, 1^{er} vice-président du PETR, en l'absence exceptionnelle du président, Didier CHEMINOT.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (19) : BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, MALLEGOL Michelle (remplace BERTHET Alain), MILESI Nicole, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (0) : /

Etaient absents (6) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, CHEMINOT Didier, KOPEC Freddy, NOLY Jean, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : MALLEGOL Michelle.



CS/14-03-2024/N°2

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU PETR

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif.

Le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat, ainsi que les articles L.2313-1 et L.3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes par production d'une note de présentation.

Désormais, le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat **ET à un vote acté par une délibération** à transmettre aux services de la Préfecture, accompagnée du rapport contenant les informations prévues par la loi.

Le document joint en annexe a été réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée délibérante du PETR.

Le président présente les orientations budgétaires 2024 du PETR puis invite le comité syndical à se prononcer sur le document.

VOTE :

Délégués présents : 19
Délégués représentés : 0
Ayant voté pour : 19
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0

Les orientations budgétaires 2024 du PETR sont adoptées, à l'unanimité, par le comité syndical.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20240314-CS-14032024-N02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024
Publication : 02/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Régis VILLENEUVE
1^{er} vice-président

